

**DECISION D'OUVERTURE DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRE  
POUR DEUX POSTES D'INGENIEUR HOSPITALIER DANS LES DOMAINES SUIVANTS :**

- Informatique, systèmes d'information et gestion des données
- Prévention et gestion des risques

Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu l'arrêté du 17 mars 1995 fixant la composition des jurys et les modalités des concours sur titres permettant l'accès au corps des ingénieurs hospitaliers,
- Vu Décret n° 2024-52 du 30 janvier 2024 portant statut particulier du corps des ingénieurs hospitaliers

**DECICE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Un concours sur titres pour deux postes d'Ingénieur Hospitalier – domaine « Informatique, systèmes d'information et gestion des risques » et domaine « prévention et gestion des risques » aura lieu à l'Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud en application de l'article 5-1 (1<sup>o</sup>,a) du décret n°91 – 868 du 5 septembre 1991 portant statut particulier du corps des ingénieurs de la fonction publique hospitalière et du corps des Ingénieurs de l'Assistante publique-hôpitaux de Paris en vue de pourvoir deux postes d'Ingénieur Hospitalier.

**ARTICLE 2** : Peuvent être candidats les titulaires d'un des diplômes ou titres dont la liste est fixée par l'arrêté du 23 octobre 1992, et aux titulaires d'un diplôme dont l'équivalence avec les titres ou diplômes précités aura été reconnue par la commission prévue par le décret n°2007 – 196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requis pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

**ARTICLE 3** : Le dossier de candidature, composé d'une lettre de candidature et accompagnée :

- D'une copie des diplômes
- D'un curriculum vitae établi sur papier libre,
- Le cas échéant, d'une copie d'un état signalétique et des services militaires ou de la première page du livret militaire

devra être adressé, en envoi recommandé avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi), pour le **9 mai 2024** à M. le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales, EPSM du Finistère Sud, 18 Hent Glaz 29107 QUIMPER CEDEX.

**ARTICLE 4** : Les candidats autorisés à prendre part à ce concours seront convoqués à un entretien auprès du jury au cours duquel ils seront amenés à présenter leur parcours professionnel, leur formation et leur projet professionnel.

La date prévisionnelle du concours est fixée au 20 juin 2024.

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.

Fait à Quimper, le 9 avril 2024



Pour le Directeur et par délégation,  
Le Directeur adjoint

Pierre DOUZILLE